



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

LE HOUZEC Romy (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), TALMONT David (pouvoir à LAURENT Isabelle), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LORIC Franck), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOHIC Morgane (pouvoir à LE NET Karine)

Absent.es excusé.es : LE FICHER Yoann, DENIS David

Absent.es :

Le Conseil municipal a désigné Monsieur CAMPS Tristan en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Délibération n°2024_27_09_10

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2024 ;

Lors du budget primitif 2024, a été votée l'opération 149 « Nouvelle mairie et abords » concernant les travaux de construction d'une nouvelle mairie sur l'îlot dit du « presbytère ». Or ce projet ayant été abandonné, il convient de regrouper les crédits de l'opération n°149 vers une unique opération n°146

plus globale « Aménagement Cœur de bourg » déjà existante, par une décision modificative n°1 au budget principal 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal suivante :

Section d'investissement

Dépenses			Dépenses		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	Opération 149 « Nouvelle mairie et abords » Compte 2031 – Frais d'études	- 47 750.00€	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	Opération 146 « Aménagement Cœur de bourg » Compte 2031 – Frais d'étude	+ 47 750.00€
TOTAL		- 47 750.00€	TOTAL		+ 47 750.00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire,
Pascal ROSELIER

